

COMMUNE DE LE MONESTIER
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Mars 2026
PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le six mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE MONESTIER se sont réunis dans la salle d'activités communale sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2026 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LACK D ; CORNOU G ; COLLAY M ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; DOUARRE M.N ; LECLERCQ P ; FAUCHER O ; RAVEL M
ÉTAIT ABSENT: /

M. Maurice COLLAY est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal relatif au conseil municipal du 16 janvier 2026.

Point n°1 : Vote du Compte Financier Unique 2025 Budget général + budgets annexes

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		193 061,59	4 037,43		4 037,43	193 061,59
Opérations de l'exercice	274 073,87	296 071,27	203 079,52	104 705,91	477 153,99	400 777,18
TOTAUX	274 073,87	489 132,86	207 116,95	104 705,91	481 190,82	593 838,77
Résultats de clôture		215 058,99	102 411,04		102 411,04	215 058,99
Restes à réaliser			42 259,00	41 783,00	42 259,00	41 783,00
TOTAUX CUMULES		215 058,99	144 670,04	41 783,00	144 670,04	256 841,99
RESULTATS DEFINITIFS		215 058,99	102 887,04			112 171,95
BUDGET ANNEXE EAU						
Résultats reportés		19 764,15	13 861,83		13 861,83	19 764,15
Opérations de l'exercice	32 679,82	33 780,89	37 958,01	42 700,37	70 637,83	76 481,26
TOTAUX	32 679,82	53 545,04	51 819,84	42 700,37	84 499,66	96 245,41
Résultats de clôture		20 865,22	9 119,47		9 119,47	20 865,22
Restes à réaliser				11 700,00		11 700,00
TOTAUX CUMULES		20 865,22	9 119,57	11 700,00	9 119,47	32 565,22
RESULTATS DEFINITIFS		20 865,22		2 580,53		23 445,75
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		4 688,96		19 017,53		23 706,49
Opérations de l'exercice	8 045,22	8 895,41	2 638,00	6 446,00	10 683,22	15 341,41
TOTAUX	8 045,22	13 584,37	2 638,00	25 463,53	10 683,22	39 047,90
Résultats de clôture		5 539,15		22 825,53		28 364,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		5 539,15		22 825,53		28 364,68
RESULTATS DEFINITIFS		5 539,15		22 825,53		28 364,68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, ces comptes financiers uniques.

Point N°2 : Affectation des résultats 2025 budget général + budgets annexes

Après avoir approuvé les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget commune :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 : 215 058,99 €

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

déficit cumulé d'investissement fin 2025 : 102 411,04 € (c/D 001)

reste à réaliser en dépenses : 42 259,00 €

reste à réaliser en recettes : 41 783,00 €

Besoin de financement : 102 887,04 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 102 887,04 € au compte d'investissement 1068 (réserves) et 112 171,95 € en report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Budget eau :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 : 20 865,22 €

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

déficit cumulé d'investissement fin 2025 : 9 119,47 € (c/D 001)

reste à réaliser en dépenses : 0,00 €

reste à réaliser en recettes : 11 700,00 €

Pas de besoin de financement

Le Conseil Municipal décide le report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 20 865,22 €

Budget assainissement :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2025 : 5 539,15 €

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

excédent cumulé d'investissement fin 2025 : 22 825,53 € (c/R 001)

reste à réaliser en dépenses : 0,00 €

reste à réaliser en recettes : 0,00 €

Pas de besoin de financement

Le Conseil Municipal décide le report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 5 539,15 €

Point N° 3 : Majoration des heures complémentaires pour les agents à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle le projet de délibération évoqué lors de la réunion du 26 janvier 2026 et de sa transmission au Conseil Social Territorial du Centre Départemental de Gestion 63 pour avis.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 février 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer la majoration des heures complémentaires telle que prévue par le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 susvisé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer, pour les fonctionnaires et agent.e.s contractuel.le.s de droit public nommé.e.s ou recruté.e.s sur des emplois à temps non complet, la majoration de l'indemnisation des heures complémentaires à hauteur de :

- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet ;
- et de 25 % pour les heures suivantes, jusqu'à hauteur d'un temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Point N° 4 : Actualisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux bureaux d'études ont répondu à la consultation ayant pour objet la réalisation de l'actualisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal : candidat 1 : SAFEGE, candidat 2 : SECAE.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a choisi le bureau d'études SECAE 11 allée du Château 63500 ISSOIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- entérine le choix de la commission d'appel d'offres en retenant le bureau d'études SECAE pour un montant de :

- Tranche ferme = 22 190,00 €
- Tranche optionnelle n°1 = 2 000,00 €
- Tranche optionnelle n°2 = 400,00 €

soit un total H.T. du marché, avec les tranches optionnelles, de 24 590,00 € (29 508,00 € T.T.C.)

- approuve le plan de financement en annexe de la présente délibération
- charge Monsieur le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et l'autorise à signer le marché lorsque les subventions auront été attribuées

Point N° 5 : Devis de prestation de service Adapei 63 (ESAT Ambert) pour l'entretien des espaces publics pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, à signer le devis de l'Adapei 63 (ESAT Ambert) pour l'entretien des espaces verts dans le bourg pour l'année 2026, pour un montant de 4 626,00 € T.T.C. Cette prestation est valable pour une durée d'un an, son montant sera révisé au mois de janvier de chaque année

Point N° 6 : Aménagement au titre des amendes de police : réparation sur le pont de Pré Grand voie communale n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité sur la commune, la proposition d'aménagement suivante :

- reprise muret d'about et garde-corps au pont de Pré Grand, voie communale n°2

Ces travaux peuvent être subventionnés, dans le cadre des aides apportées par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 75 % du montant H.T., avec un plafond de subvention limité à 7 500 €.

Après avoir pris connaissance de cet aménagement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux en 2026 pour un montant total de 14 695,00 € H.T.

- approuve le plan de financement comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental : 7 500,00 €
- Reste à charge de la commune : 7 195,00 €

- sollicite l'octroi de la subvention correspondante.

Point N° 7 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert pour l'année scolaire 2025-2026

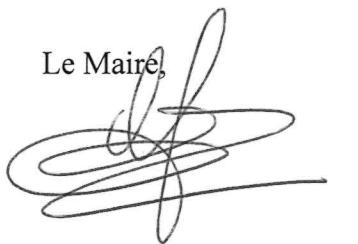
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser une participation financière de 6 423,78 €, pour 3 enfants de la commune inscrits en primaire et 3 enfants en maternelle, pour les frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 00

Le ou la secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. L.' followed by a flourish.

Le Maire,

A complex, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.